

**Ministry of
Municipal Affairs
and Housing**

Office of the Minister

777 Bay Street, 17th Floor
Toronto ON M7A 2J3
Tel.: 416 585-7000

**Ministère des
Affaires municipales
et du Logement**

Bureau du ministre

777, rue Bay, 17^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2J3
Tél. : 416 585-7000



Ontario

234-2024-4369

Le 3 octobre 2024

Madame Alison Rogers

Présidente

Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto

102, avenue Lakeshore, île Ward's

Toronto (Ontario) M5J 1X8

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous faire part des priorités du gouvernement pour 2025-2026 à l'égard de la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto (la « Fiducie »).

Les organismes font partie intégrante du gouvernement et doivent agir dans l'intérêt de la population ontarienne en menant leurs activités de façon à utiliser de façon optimale l'argent des contribuables. Les organismes ont également le devoir de respecter les politiques et les directives du gouvernement.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations (la « Directive »), les organismes sont tenus d'harmoniser leurs buts, leurs objectifs et leurs orientations stratégiques avec les priorités et les orientations du gouvernement. Le 1^{er} octobre 2024, la Directive a été mise à jour pour aider les organismes à devenir plus efficaces, viables et responsables. Elle comporte notamment de nouvelles lignes directrices et de nouveaux rapports à produire. Les principaux changements à la Directive qui seront applicables à la Fiducie comprennent les exigences suivantes : 1) rencontres trimestrielles entre le ministre et le président, 2) rencontres trimestrielles entre le directeur général et le sous-ministre (ou leurs délégués), 3) rétroaction du sous-ministre sur le rendement du directeur général, 4) protocole de communication, 5) mise à jour des délais de conformité pour les plans d'activités et les rapports annuels, 6) répertoire de toutes les occurrences d'utilisation de l'intelligence artificielle, 7) modifications au modèle de protocole d'entente (PE), 8) apposition de la signature du sous-ministre et du directeur général dans les 4 mois

suivant la nomination de nouveaux signataires au protocole d'entente, 9) production de rapports trimestriels sur les consultants, les cadres et le personnel occupant des postes équivalents à plein temps, et 10) examens de la matrice des compétences du conseil d'administration/comité consultatif par le président en compagnie du ministre.

À titre de présidente, vous devez veiller à ce que le plan d'activités de la Fiducie soit en phase avec les plans de l'organisme et réponde aux attentes et aux priorités gouvernementales ci-dessous, et à ce que les progrès et réalisations soient présentés dans votre rapport annuel. La conformité à ces exigences fait chaque année l'objet d'un rapport au Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement.

Comme le précise la *Loi de 1993 sur l'administration de la zone résidentielle des îles de Toronto* (la « Loi »), la Fiducie a notamment pour mandat :

- de gérer la vente des maisons, des baux fonciers et des baux de biens-fonds vacants des îles de Toronto;
- d'exploiter, au profit et pour la jouissance du public, les bâtiments et structures, à l'exclusion des maisons et du poste de pompiers, qui existaient le jour de l'entrée en vigueur de la Loi, tels que décrits dans l'annexe de la Loi;
- de veiller à ce que le public ait un accès raisonnable aux bâtiments et structures exploités par la Fiducie;
- de générer suffisamment de revenus nécessaires à la réalisation des objets de la Fiducie;
- dans certains cas, prendre des dispositions pour l'évaluation d'une maison dont la vente ou le transfert est proposé.

La présente lettre énonce mes attentes à l'égard de la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto pour 2025-2026, qui consistent à ce que la Fiducie soit novatrice, viable et responsable en adhérant aux orientations suivantes :

Innovation

1. Simplifier les interactions avec les clients/consommateurs.
2. Élargir et optimiser l'offre de services numériques.
3. Améliorer la satisfaction des clients/consommateurs.
4. Accroître le partage de données avec ApprovisiOntario, s'il y a lieu, concernant les dépenses pour les achats et leur planification, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs pour appuyer la prise de décision fondée sur les données.

Viabilité

5. Renforcer la prestation de services publics en optimisant la capacité organisationnelle et en affectant les ressources existantes aux secteurs prioritaires.

6. Utiliser les ressources publiques efficacement et fonctionner dans les limites des allocations financières de l'organisme.

Reddition de compte

7. Élaborer et communiquer des mesures de rendement axées sur les résultats pour suivre et mesurer efficacement le rendement.
8. Protéger les données des personnes, des entreprises et des organismes en gérant activement les données et la cybersécurité et en signalant les occurrences d'utilisation de l'intelligence artificielle.
9. Signaler tous les risques importants, y compris les plans d'atténuation en vigueur.
10. Élaborer et encourager des initiatives de diversité et d'inclusion en faisant la promotion d'un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.

Ce sont les engagements du gouvernement pour les organismes provinciaux dirigés par un conseil d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour obtenir plus de détails sur chaque priorité et les mesures de rendement afférentes qui peuvent être appliquées si de telles mesures n'ont pas encore été établies.

Je vous fais part également de plusieurs priorités intéressant particulièrement la Fiducie :

1. Continuer de renforcer les compétences et d'approfondir les connaissances des membres du conseil, du personnel et des comités, afin d'accomplir le mandat de la Fiducie.
2. Continuer d'élargir l'accès public à une variété de documents de la Fiducie, comme les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, les politiques et les règlements, dans le but d'assurer la transparence des activités de la Fiducie et la reddition de comptes à leur sujet.
3. Assurer la gestion efficace des bâtiments publics et des actifs naturels visés par son mandat afin de les protéger et de les préserver, au profit et pour la jouissance du public, y compris en s'assurant qu'il y a du financement disponible pour procéder à l'entretien et aux remplacements nécessaires.
4. Veiller au contrôle efficace et constant des activités de la Fiducie.
5. Continuer de faire le suivi des ententes de location et s'assurer que les biens-fonds situés sur les Îles sont maintenus, et ne pas créer de risques liés à la santé et la sécurité pour la collectivité et le public.

6. Collaborer avec le personnel du ministère à la mise en œuvre de toutes les recommandations approuvées de l'examen du mandat de la Fiducie, une fois que le Conseil de gestion du gouvernement et le Conseil du Trésor ont donné des directives concernant le rapport d'examen du mandat.

Je me ferai un plaisir de discuter de ces priorités et j'attends avec impatience de savoir comment elles se traduiront dans le prochain plan d'activités de l'organisme et dans ses activités courantes. Mon ministère communiquera avec vous à une date ultérieure pour vous aviser de la tenue d'une séance d'information destinée aux présidents d'organisme, et je vous encourage à y participer.

Merci à vous et à vos collègues du conseil d'administration pour votre engagement soutenu envers la Fiducie. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour notre gouvernement et pour la population ontarienne.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Terry Fenton, chef, Administrations locales et logement, au 416 629-0737 ou par courriel à terry.fenton@ontario.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original anglaise signé

L'honorable Paul Calandra
Ministre des Affaires municipales et du Logement

Pièce jointe :
Tableau des priorités gouvernementales pour le secteur des organismes